

LE 8 MARS 2017, PLUS D'UN SIÈCLE DE COMBATS DES FEMMES POUR LEURS DROITS



EN 35 DATES

Le 22 octobre 1879, lors du III^{ème} congrès ouvrier de Marseille, la féministe Hubertine Auclert, prononce un discours sur la condition des ouvrières dans les usines, sur les droits civiques et politiques, contre le mariage et la prostitution mais également pour l'éducation. Cela donnera lieu à la première motion sur l'égalité Homme / Femme.

En août 1910, à Copenhague (Danemark), lors de la 2^{ème} Conférence internationale des femmes socialistes, réunissant plusieurs centaines de femmes venues de 17 pays, naît l'idée d'une « Journée internationale des femmes ».

Le 19 mars 1911, plus d'un million de femmes se rassemblent dans un grand nombre de pays d'Europe et aux Etats-Unis pour célébrer la première Journée internationale des femmes. Elles revendiquent le droit de vote, le droit d'occuper des fonctions publiques, le droit de travailler et l'élimination

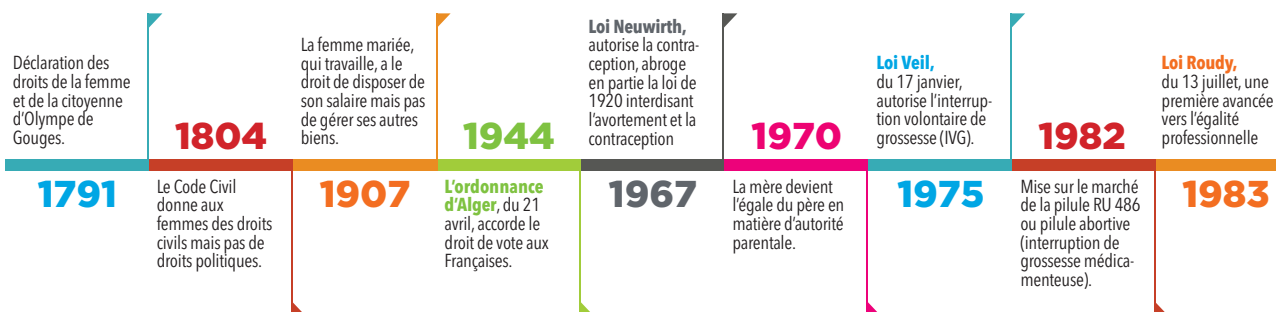
de la discrimination au travail.

Le 8 mars 1917 (le 23 février 1917, en calendrier grégorien), les ouvrières et les ménagères russes défilent dans les rues de Petrograd (Saint-Petersbourg), la capitale de l'époque, sous la bannière « Le Pain et la Paix ». En effet, les combats de

la Première Guerre mondiale et la rigueur de l'hiver 1916-1917 ont meurtri le pays et la population. Cette manifestation pacifique signe le premier jour de la révolution russe et la fin du règne du tsar Nicolas II.

En 1921, Lénine fixe le 8 mars

Le 8 mars dernier, nous avons célébré la Journée internationale des droits des femmes. A ce sujet, un rappel historique sur cet évènement est nécessaire pour comprendre les origines de cette journée.





comme Journée internationale des femmes en souvenir des ouvrières de Saint-Petersbourg.

Le 16 décembre 1977, l'Assemblée générale des Nations Unies officialise la « Journée internationale des femmes » (résolution 32/142).

En France, il faut attendre le **8 mars 1982** et Yvette Roudy, ministre du gouvernement socialiste de Pierre Mauroy, pour que la « Jour-

née internationale des femmes » soit officiellement reconnue.

Le 8 mars 2017, la Journée Internationale des droits des femmes fête plus d'un siècle de combats, manifestations, rassemblements, lois, pour la conquête des droits des femmes dans de nombreux pays du monde. Il est des conquêtes et des acquis qu'il ne faut jamais cesser de défendre et de soutenir.

Aujourd'hui, nous vivons une période de remise en cause systématique des avancées sociales, en particulier celles pour les droits des femmes. Il est important d'avoir quelques repères chronologiques pour mesurer le chemin parcouru même s'il est incomplet et surtout l'énergie déployée et le temps nécessaire pour faire aboutir les revendications des femmes.

LE DROIT DE VOTE

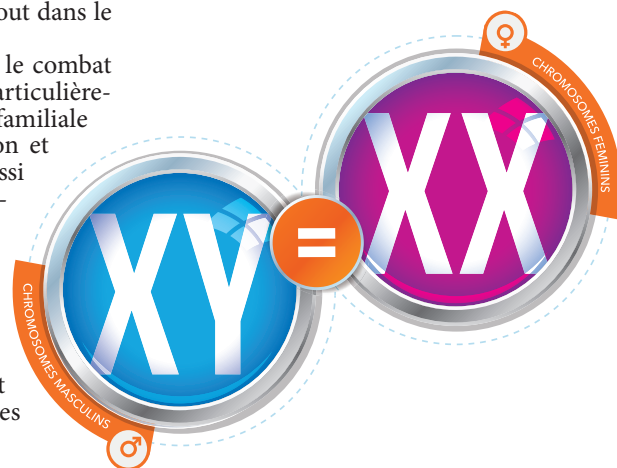
Pour rappel, La Nouvelle-Zélande, en 1893, accorde le droit de vote aux femmes (sans toutefois leur permettre de se porter candidate). Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, la Finlande l'a octroyé en 1906, l'Allemagne en 1918, les Etats-Unis en 1920, le Royaume-Uni en 1928, la Turquie en 1934. Plus récemment, on trouve Monaco en 1962, la Suisse en 1971, le Portugal en 1976 et le Liechtenstein en 1984.

Il est intéressant mais aussi décourageant de constater qu'il existe un arsenal très impressionnant en matière d'égalité professionnelle mais force est de constater qu'en réalité l'évolution des mentalités est très lente et la mise en œuvre des actions très difficile dans notre société et dans nos entreprises.

Les femmes représentent plus de la moitié de la population, il est donc légitime de s'interroger sur la place qu'elles occupent aujourd'hui dans notre société. Le 8 mars, c'est aussi l'occasion de dénoncer tous les actes dont les femmes sont victimes et de soutenir les combats pour les

droits des femmes partout dans le monde.

Pour la FCE-CFDT, le combat pour l'égalité se joue particulièrement dans la sphère familiale au travers de l'éducation et doit se prolonger aussi dans l'entreprise. Le mélange des genres est une richesse. En reflétant au mieux la diversité de notre société, la CFDT gagnera en crédibilité et construira un projet syndical répondant encore plus aux attentes de toutes et tous.



1992 Loi réprimant les violences conjugales, et loi sanctionnant le harcèlement sexuel au travail.	1992 Loi sur la parité en politique module l'aide publique aux partis politiques	2000 Loi Génisson, un autre pas après la loi Roudy, vers l'égalité professionnelle.	2001 Loi relative au divorce : protection du conjoint victime de violence.	2004 Loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.	2006 Loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple.	2008 Modification de l'article 1 de la Constitution "la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux..."	2011 Loi sur la représentation équilibrée femmes / hommes au sein des conseils d'administration / surveillance et à l'égalité pro.	2014 Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
--	--	---	--	---	---	---	--	--

